CSA

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

Le président

Paris, le 17 DEC. 2021

Monsieur le député,

Par lettre du 29 octobre 2021, vous avez appelé l'attention du Conseil supérieur de l'audiovisuel sur le projet de réorganisation des stations locales des réseaux musicaux *Virgin Radio* et *RFM*, qui serait susceptible d'aboutir à la fermeture de la cabine de journaliste *Virgin Radio* actuellement située au Havre.

Je vous confirme que le Conseil a bien été saisi par le groupe Lagardère de demandes relatives à ce projet de réorganisation.

Il procèdera prochainement à son instruction conformément aux dispositions prévues par la loi du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication, en étant particulièrement attentif à la sauvegarde du pluralisme des courants d'expression socioculturels ainsi qu'à l'intérêt du public de chaque zone concernée.

Je ne manquerai pas de revenir vers vous lorsque le Conseil aura délibéré sur cette saisine afin de vous communiquer le sens de la décision prise pour la cabine de journaliste précitée.

Je vous prie de croire, monsieur le député, à l'assurance de ma considération distinguée.

Roch-Olivier MAISTRE

Monsieur Jean-Paul LECOQ
Député de Seine-Maritime
55, rue de la République
76700 HARFLEUR

Tour Mirabeau, 39-43, quai André-Citroën - 75739 Paris Cedex 15 - Tél. : 01 40 58 38 00 - Télécopie : 01 45 79 00 06 - Site Internet : www.csa.fr